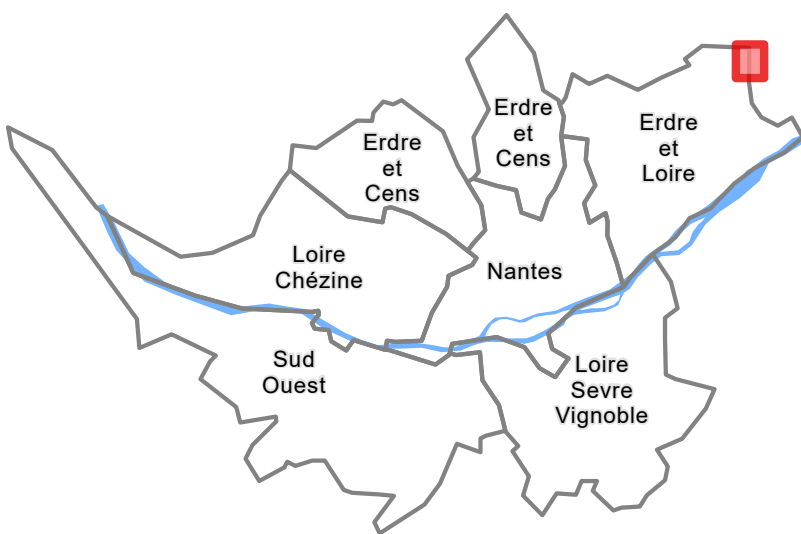


**Planche
C28**



Approuvé le 05 avril 2019
Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023
Modifié le 07 février 2025

4-2 Règlement graphique

4-2-2 Plans de zonage au 1/2000

Territoire(s) : Erdre et Loire
Commune(s) : Mauves-sur-Loire

Echelle : 1:2 000

Légende

Destination des Soils

Zonage

■ NL Zonage

■ Périimètre d'autorisation de stationnement des caravanes et des résidences démontables constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs

Activités économiques

xxx Linéaire commercial souple
xxx Linéaire commercial strict

■ Périimètre ou linéaire artisanal et/ou de services
■ Périimètre logistique
■ Polarité commerciale majeure
■ Polarité commerciale intermédiaire
■ Polarité commerciale de proximité et centralité commerciale Nantaise
■ Périimètre de projet urbain intégrant des commerces
■ Pôle de services
■ Périimètre tertiaire
■ Périimètre mixité productif-tertiaire

Implantation du bâti

■ Recul / Retrait minimal
■ Implantation obligatoire
■ Zone non-aedificandi

Protections patrimoniales

■ Séquence urbaine de type 1
■ Séquence urbaine de type 2

■ Périimètre patrimonial
* Patrimoine bâti
+ Petit patrimoine bâti
◆ Patrimoine bâti avec autorisation de changement de destination
▼ Cône de vue

Liaisons

●●●● Principe de liaison viaire
●●● Principe de liaison modes actifs

Périimètres reportés

■ ZAC
■ Orientation d'Aménagement et de Programmation sectorielle (OAP)
■ Orientation d'Aménagement et de Programmation de secteur d'aménagement (OAP)

■ Limite des Espaces Proches du Rivage (EPR) du lac de Grand-Lieu, en application de la loi Littoral

Emplacements Réservés

■ Emplacement réservé pour mixité sociale
■ Servitude de constructibilité limitée
■ Emplacement réservé pour projet d'intérêt général
■ Emplacement réservé pour projet d'intérêt général de type flottant

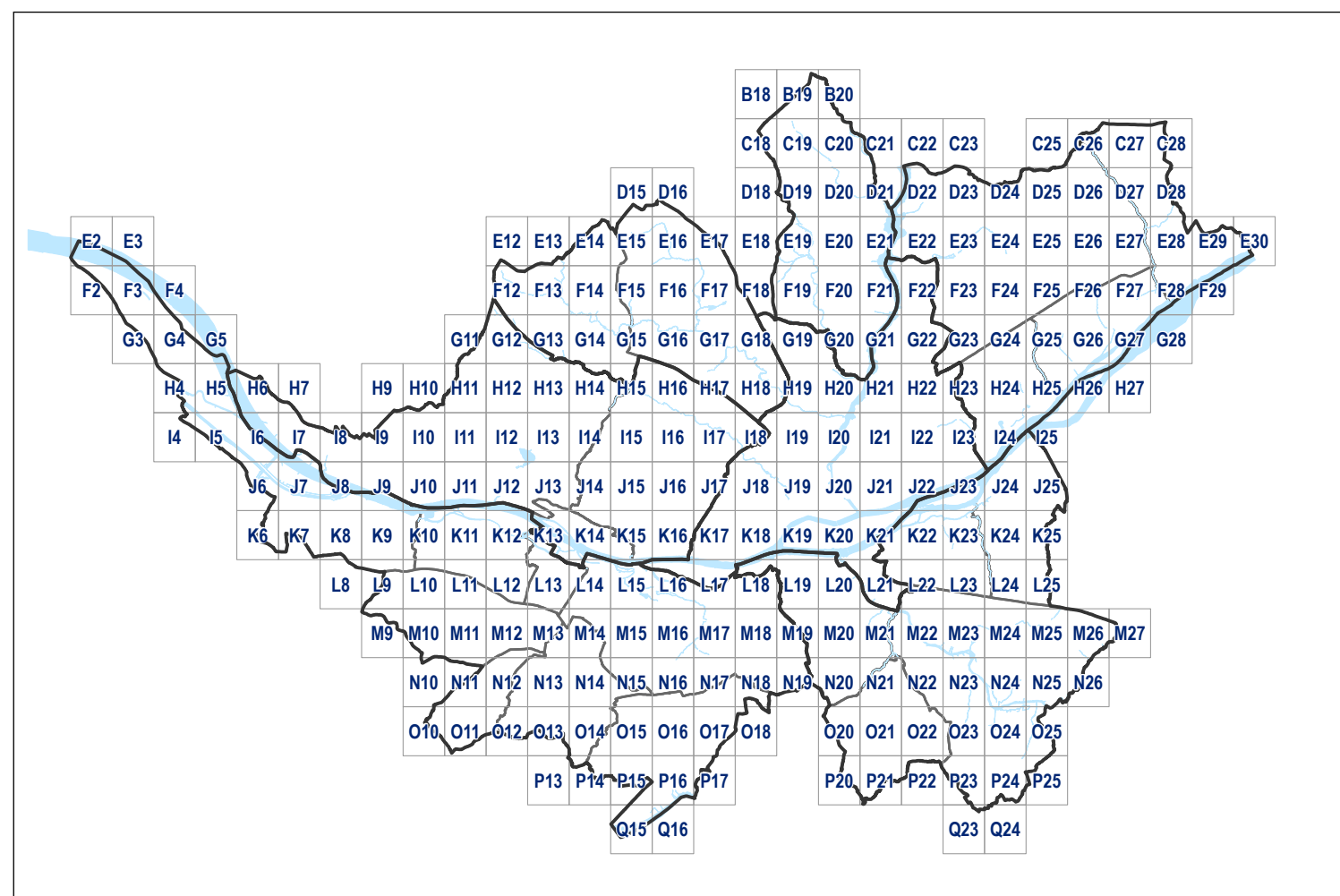
Protections environnementales

■ Espace Boisé Classé (EBC)
■ Espace Paysager à Protéger (EPP)
■ Espace Paysager à Protéger Zone humide (EPP)


Fond de plan

■ Parcelle
■ Emprise Bâtie
■ Surface en eau
■ Limite communale

GRILLE DE REPERAGE



Système de coordonnées: RSF 1993 CC47



Partie Non opposable Voir planche D28

Partie Non opposable Voir planche C29